

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT****du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5)- Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

**POUVOIRS :**

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS  
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI  
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON  
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE  
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : RESTRUCTURATION DES HALLES ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ATTENANT : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

La dynamique du territoire tire partie de l'offre de soins thermaux avec près de 100 000 visiteurs sur l'agglomération, d'un positionnement géographique idéal et d'une destination commerciale au cœur du premier bassin de vie du département.

La rénovation urbaine engagée dans le cadre du programme 'cœur de ville' dans le cadre d'une politique de requalification et de vivification du centre ville, concerne trois pôles majeurs :

- celui de l'attractivité par la mobilité, avec l'entrée nord de l'agglomération, la gare LGV, sa plateforme multimodale qui accueille une pépinière pour les start-up, un fablab et un data center,
- celui de l'attractivité par la mise en valeur patrimoniale, autour de la Fontaine Chaude et des Remparts Gallo-Romains et avec la reconversion économique de l'hôtel emblématique art-déco, le Splendid, désormais dédié à une offre 4 \*\*\*\* avec spa et plateau pour tourisme d'affaires,
- celui de l'attractivité par l'offre commerciale, à travers la restructuration des halles historiques sur un espace de plus de 9 000 m<sup>2</sup>, pour ancrer sur le plateau marchand une offre alimentaire attractive et porteuse pour les commerces du centre-ville.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restructuration des halles et de requalification de l'espace public attenant pour un montant

prévisionnel de 10 000 000 € HT, soit 12 000 000 € TTC.

L'ambition de la Ville est de créer un équipement structurant pour l'attractivité commerciale, de renforcer durablement le positionnement des halles municipales comme pôle alimentaire de référence en interaction avec les marchés et la production locale, en favorisant les circuits courts et le bio et en créant un drive, service innovant pour le bénéfice de la population et des professionnels locaux.

Avec cette nouvelle locomotive, la Ville souhaite conforter le commerce de proximité et le tissu artisanal, ce qui constitue un enjeu fondamental dans le contexte, national mais également local, des difficultés rencontrées par le commerce de centre-ville dans les villes moyennes.

Avec le projet architectural réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre Reichen et Robert lauréat du concours, les nouvelles halles ainsi que le carreau et la future esplanade au sein d'un quartier restructuré, auront vocation à élargir l'offre commerciale présente, à constituer une vitrine de la vente directe des produits des filières landaises et à soutenir la filière du canard touchée par deux crises successives.

Le déroulement des travaux comprend :

- la démolition du parking semi-enterré de la Cathédrale pour le transformer et l'aménager en esplanade multi-usages. Cette première étape permettra d'installer les halles transitoires sur l'esplanade pour une poursuite de l'activité commerciale dans les meilleures conditions pour les commerçants et pour la clientèle,
- la mise aux normes du parking souterrain,
- la restructuration et la mise aux normes du bâtiment des halles du rez-de-chaussée à la couverture ainsi que les aménagements extérieurs au contact direct du bâtiment.

Considérant l'enjeu de ces travaux et le rôle majeur des nouvelles halles restructurées pour l'économie du territoire et le développement des filières professionnelles, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental des Landes une subvention de 500 000 € soit 5 % du montant HT du projet, dans le cadre du plan de financement prévisionnel dont le total de subventions se monte à 3,6 M€.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE la subvention précitée de 500 000 € auprès du Conseil Départemental des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180412-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 13 Avril 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».